

DOUZIEME
NUMERO DE LA
REVUE AFRICAINE
DES LETTRES, DES
SCIENCES



KURUKAN FUGA
VOL : 3-N°12
DECEMBRE 2024

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales



ISSN : 1987-1465

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

VOL : 3-N°12 DECEMBRE 2024

Bamako, Décembre 2024

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

ISSN : 1987-1465

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

Links of indexation of African Journal Kurukan Fuga

COPERNICUS	MIR@BEL	CROSSREF	SUDOC	ASCI	ZENODO
					
https://journals.indexpublish.com/search/details?id=129385&lang=ru	https://reseau.mirabel.info/revue/19507/Kurukan-Fuga	https://search.crossref.org/search/works?q=kurukan+fuga&from_ui=yes	https://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt/DB=2.1/SET=4/TTL=1/SHW?FRST=5	https://asci.database.com/master/journalist.php?v=16126	https://zenodo.org/communities/rkf/records?q=&l=list&p=1&s=10&sort=newest

Directeur de Publication

- Prof. MINKAILOU Mohamed (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

Rédacteur en Chef

- Prof. COULIBALY Aboubacar Sidiki (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*) -

Rédacteur en Chef Adjoint

- SANGHO Ousmane, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

Comité de Rédaction et de Lecture

- SILUE Lèfara, **Maitre de Conférences**, (Félix Houphouët-Boigny Université, Côte d'Ivoire)
- KEITA Fatoumata, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- KONE N'Bégué, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DIA Mamadou, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DICKO Bréma Ely, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- TANDJIGORA Fodié, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

- TOURE Boureima, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- CAMARA Ichaka, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- OUOLOGUEM Belco, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)
- MAIGA Abida Aboubacrine, **Maitre-Assistant** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- DIALLO Issa, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- KONE André, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- DIARRA Modibo, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- MAIGA Aboubacar, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- DEMBELE Afou, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- Prof. BARAZI Ismaila Zangou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- Prof. N'GUESSAN Kouadio Germain (Université Félix Houphouët Boigny)
- Prof. GUEYE Mamadou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)
- Prof. TRAORE Samba (Université Gaston Berger de Saint Louis)
- Prof. DEMBELE Mamadou Lamine (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)
- Prof. CAMARA Bakary, (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)
- SAMAKE Ahmed, Maitre-Assistant (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)
- BALLO Abdou, **Maitre de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)
- Prof. FANE Siaka (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)
- DIAWARA Hamidou, **Maitre de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)
- TRAORE Hamadoun, **Maitre-de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)
- BORE El Hadji Ousmane **Maitre de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)

- KEITA Issa Makan, **Maitre-de Conférences** (*Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali*)
- KODIO Aldiouma, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Dr SAMAKE Adama (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Dr ANATE Germaine Kouméalo, CEROCE, Lomé, Togo
- Dr Fernand NOUWLIGBETO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Dr GBAGUIDI Célestin, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Dr NONOA Koku Gnatola, Université du Luxembourg
- Dr SORO, Ngolo Aboudou, Université Alassane Ouattara, Bouaké
- Dr Yacine Badian Kouyaté, Stanford University, USA
- Dr TAMARI Tal, IMAF Instituts des Mondes Africains.

Comité Scientifique

- Prof. AZASU Kwakuvi (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. ADEDUN Emmanuel (*University of Lagos, Nigeria*)
- Prof. SAMAKE Macki, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. DIALLO Samba (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)
- Prof. TRAORE Idrissa Soïba, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. J.Y. Sekyi Baidoo (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. Mawutor Avoke (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. COULIBALY Adama (*Université Félix Houphouët Boigny, RCI*)
- Prof. COULIBALY Daouda (*Université Alassane Ouattara, RCI*)
- Prof. LOUMMOU Khadija (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. LOUMMOU Naima (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. SISSOKO Moussa (*Ecole Normale supérieure de Bamako, Mali*)
- Prof. CAMARA Brahim (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. KAMARA Oumar (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. DIENG Gorgui (*Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal*)
- Prof. AROUBOUNA Abdoukadi Idrissa (*Institut Cheick Zayed de Bamako*)
- Prof. John F. Wiredu, University of Ghana, Legon-Accra (Ghana)
- Prof. Akwasi Asabere-Ameyaw, Methodist University College Ghana, Accra
- Prof. Cosmas W.K. Mereku, University of Education, Winneba

- Prof. MEITE Méké, Université Félix Houphouet Boigny
- Prof. KOLAWOLE Raheem, University of Education, Winneba
- Prof. KONE Issiaka, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa
- Prof. ESSIZEWA Essowè Komlan, Université de Lomé, Togo
- Prof. OKRI Pascal Tossou, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Prof. LEBDAI Benaouda, Le Mans Université, France
- Prof. Mahamadou SIDIBE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako
- Prof.KAMATE André Banhouman, Université Félix Houphouet Boigny, Abidjan
- Prof.TRAORE Amadou, Université de Segou-Mali
- Prof.BALLO Siaka, (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)



TABLE OF CONTENTS

Asmao DIALLO,

COOPERATIVE MODELS FOR WOMEN'S EMPOWERMENT: A COMPARATIVE ANALYSIS OF AGRICULTURAL PRACTICES IN JAPAN AND MALI.....pp. 01 – 15

Fatimé ABALI,

« COMMENT CUISINER SON MARI A L'AFRICAINNE DE CALIXTHE BEYALA ET LE VENTRE DE L'ATLANTIQUE DE FATOU DIOME: ENTRE LIBERTE ET INTEGRATION CULTURELLE EN CONTEXTE DISPORIFIQUE. ».....pp. 16 – 27

Koudraogo Aimé RAMDE, Sébastien YOUNGBARE,

L'INFLUENCE DES MECANISMES DE DEFENSE SUR LES TROUBLES DE L'APPRENTISSAGE : ETUDE DE CAS SUR LA DYSLEXIEpp. 28 – 37

Issa OUATTARA,

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES MÉNAGERS À BAMAKO, DE 1960 À 2022pp. 38 – 50

Mahamadou N. KEITA,

ÉVOLUTION ET TRANSFORMATION DES PRATIQUES SPORTIVES INFORMELLES A BAMAKO : ENTRE HERITAGE CULTUREL ET MODERNITE.....pp. 51 – 63

Yousseuf DIAKITÉ, Abdoul Karim CAMARA, Fatoumata Bintou SYLLA,

LA PÉDAGOGIE PAR LES DESSINS ANIMÉS : UNE APPROCHE INNOVANTE POUR FAVORISER L'ENGAGEMENT ET AMÉLIORER LES PERFORMANCES SCOLAIRES pp. 64 – 77

Mohomad Albachar HAROUNA, Mahamoudou Bazzi DIALLO,

LES DROITS POLITIQUES DE L'ASSOCIE EN DROIT DES AFFAIRES OHADA.... pp. 78 – 91

Ousmane DRAMANE,

L'IMPACT DE LA COMMUNICATION NON VERBALE SUR LA COMPREHENSION ET LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ORALES DANS LES CLASSES DE 10E COMMUNE DES LYCEES A BAMAKOpp. 92 – 102

ASSOUMAN Noëlle Adjoua Larissa Epse KOFFI,

PRODUCTIVITE DES ISOTOPIES DU MALAISE PAR LA DYNAMIQUE DU LANGAGE FIGURE DANS L'UNIVERS POETIQUE DE JEAN-BAPTISTE TATI LOUTARD....pp. 103 – 117

Malick NDOYE, Sana BALDÉ,

LES RAPPORTS ENTRE LES ATTALIDES DE PERGAME ET PRUSIAS II DE BITHYNIE : ALLIANCE, RIVALITE ET CONFLIT (182-149 AVANT J.-C.) pp. 118 – 130

Oumar SIDIBÉ,
**ANALYSE DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES RESSOURCES
FORESTIERES DANS LA COMMUNE RURALE DE GUEGNEKA (MALI-REGION DE
DIOÏLA)..... pp. 131 – 145**

Guillaume Ballebê TOLOGO,
**DE LA POLITIQUE AU POLITIQUE : CONSTRUCTION D'UNE SOCIETE MODERNE
AFRICAINNE A PARTIR DE LA CHARTE DU KURUKAN FUGAN (CHARTRE DU MANDE)
..... pp. 146 – 157**

Marcel HEDONOUKOU, Barnabé GBAGO,
**L'IFA, UN ÉLÉMENT IMPORTANT DANS LE PROCÈS PÉNAL TRADITIONNEL . pp. 158
– 187**

Sylvestre GBAGUIDI, Roch DAVID GNAHOUI,
**LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES DU TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT...pp.
188 – 206**

Fatoumata KEITA, Fatoumata FOFANA, Aly TOUNKARA, Brema Ely DICKO,
**ENTRE PLAFOND DE VERRE ET PESANTEURS SOCIALES : CARRIÈRES
ACADÉMIQUES ET STRATÉGIES DE CONCILIATION VIE
PRIVÉE/PROFESSIONNELLE DES FEMMES : L'EXEMPLE DES UNIVERSITÉS
MALIENNES pp. 207 – 226**

Kessé COULIBALY, Sory DOUMBIA,
**DONALD TRUMP'S RE-ELECTION: A CRITICAL STUDY OF THE UNITED STATES-
AFRICA RELATIONSHIPS..... pp. 227 – 239**

M'Baha Moussa SISSOKO,
**COMPRENDRE LA CRISE POLITIQUE DANS LE MALI CONTEMPORAIN : ELEMENTS
DE REFLEXION SUR LA TRAJECTOIRE D'UN ETAT EN CONSTRUCTION pp. 240 – 262**

Yabile Florence OUATTARA,
**ROLES ET CARACTERISTIQUES DES PRODUCTEURS CHAMPIONS AU SEIN D'UN
SYSTEME D'INNOVATION INTEGREE : CAS DU SYSTEME IGNAME AU BURKINA
FASO pp. 263 – 279**

Ismaila Z BARAZI,
**ABDOULLAHI DAN FODIO 1766-1829 : UN MODÈLE SOUHAITÉ POUR UNE
RÉCONCILIATION NATIONALE AU MALI..... pp. 280 – 288**

Abdoulaye Alhousseiny MAIGA,
**LA RÉCONCILIATION ET LA COEXISTENCE PACIFIQUE SELON LE SAVANT
ABDULLAH BÏN BAYYAH..... pp. 289 – 295**

Drissa TRAORE,
**LES MANUSCRITS DE L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES ET DE RECHERCHES
ISLAMQUES AHMED BABA DE TOMBOUCTOU ET LEUR ROLE DANS
L'ENRICHISSEMENT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE..... pp. 296– 306**

Bréhima Salah TRAORE, Seydou LOUA,
**MEDIATION SCOLAIRE AU MALI : SON FOISONNEMENT ET LES QUALITES DU
MEDIATEUR AUX GROUPES SCOLAIRES DE SAME ET SIRACORO-DOUNFING EN
COMMUNE III DU DISTRICT DE BAMAKO..... pp. 307 – 319**

Hamidou SEYDOU HANAFIOU,
**DE LA NON-NOTATION DES TONS PAR L'ORTHOGRAPHE DU SONAY-ZARMApp.
320 – 332**

Amadou DIARRA, Mohamed YANOUE,
**LE RENVERSEMENT DU REGARD EN MILIEU DE CRISE : LA ROUTE
TRANSSAHARIENNE DANS L'ARCHER BASSARI ET DANS MEURTRE À
TOMBOUCTOU..... pp. 333 – 342**

Dansiné DIARRA,
**CONFLITS ET SANTÉ MATERNELLE : HÉTÉROGÉNÉITÉ SPATIALE ET ACCÈS
AUX ACCOUCHEMENTS ASSISTÉS DANS LE DISTRICT SANITAIRE DE NIONO,
MALI.....pp. 343 – 358**

Siaka KONE,
**ROLES ET DEFIS PHILOSOPHIQUES DE LA RECONSTRUCTION NATIONALE
AU MALI..... pp. 359 – 374**

Siaka GNESSI et Honorine Pegdwendé SAWADOGO,
**LES DÉTERMINANTS DU TRAVAIL DES ENFANTS EN MILIEU URBAIN À BOBO
DIOULASSO (BURKINA FASO).....pp. 375 – 388**

Ousmane NIANG,
**COMPETENCES, ADOPTION ET BESOINS DE FORMATION EN IA DANS LES APPRENTISSAGES
DES ETUDIANTS PROFESSIONNELS EN FORMATION CONTINUE DE L'ECOLE SUPERIEURE
D'ECONOMIE APPLIQUEE..... pp. 389 – 403**





Vol. 3, N°12, pp.146 – 157, Decembre 2024
Copy©right 2024 / licensed under CC BY 4.0
Author(s) retain the copyright of this article
ISSN : 1987-1465
DOI : <https://doi.org/10.62197/NMUE5536>
Indexation : Copernicus, CrossRef, Mir@bel, Sudoc, ASCI, Zenodo
Email : RevueKurukanFuga2021@gmail.com
Site : <https://revue-kurukanfuga.net>

*La Revue Africaine des
Lettres, des Sciences
Humaines et Sociales
KURUKAN FUGA*

DE LA POLITIQUE AU POLITIQUE : CONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ MODERNE AFRICAINE A PARTIR DE LA CHARTE DU KURUKAN FUGAN (CHARTÉ DU MANDE)

Guillaume Ballebê TOLOGO

Université Joseph KI-ZERBO, Département de Lettres modernes (Sémiotique), Email : gtologo@gmail.com

Résumé

De la politique au politique est une réflexion d'Éric Landowski qui allie démarche sociologique et méthode sémiotique. La complémentarité entre ces deux disciplines donne lieu à une approche appelée socio-sémiotique. Pour Landowski, « la » politique renvoie à ce qui a trait à la dévolution et à l'exercice du pouvoir ; par contre « le » politique est une construction. Il s'agit donc de partir du principe que la société est dynamique, et est permanemment remise en cause. Alors, comment construire une société africaine moderne, à partir des valeurs traditionnelles ? L'objectif de cette étude est de s'inspirer de la Charte du Kurukan Fugan, pour proposer une architecture d'une société africaine moderne, qui allierait traditions et modernité. Au terme de cette étude, il est ressorti trois aspects fondamentaux. Le premier point concerne « l'art de gérer la Cité », le régime politique, le rôle de certains acteurs, et notamment le rôle et la place de la femme dans cette nouvelle société. Le deuxième niveau propose des mécanismes pour une meilleure gestion des biens (privés et publics). Enfin, le troisième niveau a servi de faire des propositions sur la gestion de l'environnement. Cette étude a permis donc de retrouver dans la Charte du Mandé, des valeurs qui pourraient aider à construire la société moderne africaine qui semble perdre son identité.

Mots clés : Charte du Mandé » ; « la politique » ; « le politique » ; « sémiotique » ; « société africaine moderne.

Abstract

From politics to politics is a reflection by Éric Landowski which combines sociological approach and semiotic method. The complementarity between these two disciplines gives rise to an approach called socio-semiotics. For Landowski, “politics” refers to what relates to devolution and the exercise of power; on the other hand “the” politics is a construction. It is therefore a question of starting from the principle that society is dynamic, and is constantly called into question. So, how can we build a modern African society based on traditional values? The objective of this study is to draw inspiration from the Kurukan Fugan Charter, to propose an architecture for a modern African society, which would combine traditions and modernity. At the end of this study, three fundamental aspects emerged. The first point concerns “the art of managing the City”, the political regime, the role of certain actors, and in particular the role and place of women in this new society. The second level offers mechanisms for better management of property (private and public). Finally, the third level made it possible to make proposals on environmental management. This study therefore made it possible to find in the Mandé Charter values which could help to build modern African society which seems to be losing its identity.

Key words : “Mandé Charter”; “modern African society”; “politics”; “the political”; “semiotics.

Introduction

Les sociétés africaines sont en pleines mutations. Certaines sont en crises (sécuritaires, politiques, économiques, etc.). À l'image du contexte international ; ces sociétés ont besoin de se réinventer. Car, comme le dit Joseph KI-ZERBO, dans *A quand l'Afrique* :

« L'histoire marche sur deux pieds, celui de la liberté et celui de la nécessité. Si l'on considère l'histoire dans sa durée et dans sa totalité, l'on comprendra qu'il y a à la fois continuité et rupture. (...) il y a des phases où, parce qu'on n'a pas résolu les contradictions, des ruptures s'imposent : ce sont des phases de la nécessité. » Ki-Zerbo (2003, p.15)

Ce propos de Joseph Ki-Zerbo montre que la société doit souvent se remettre en cause, s'inventer ou se réinventer. Mais, cette nécessité doit partir de l'intérieur, c'est-à-dire des valeurs endogènes, ancestrales afin de transformer qualitativement et durablement ces sociétés. C'est dans le souci de puiser dans les valeurs ancestrales pour construire l'Afrique d'aujourd'hui pour qu'elle reflète son authenticité que cette étude a été entreprise, en s'appuyant sur la Charte du Mandé. Ce document datant du XIII^e siècle est considéré comme la première constitution de ce peuple.

L'examen de cette Charte s'inscrit dans le cadre général de la sémiotique, exploitant les outils de la socio-sémiotique. C'est donc pour manifester cet ancrage théorique que le sujet est formulé de la sorte :

« De la politique au politique : construction d'une société moderne africaine à partir de la Charte de Kouroukan Fougan (Charte du Mandé) »

Alors, quels sont les éléments constitutifs de la Charte du Mandé ? Comment construire une société moderne africaine, à partir de ces valeurs endogènes, comme la Charte ?

Cette étude comportera quatre principales articulations. Dans un premier temps, il s'agira de présenter le cadre théorique, en partant des auteurs importants, comme Ferdinand de Saussure, Greimas, et Landowski. La deuxième partie s'attèle à présenter les différentes rubriques et les articles qu'elle contient. La troisième analyse le contenu de la charte ; et enfin, la quatrième partie examinera des dispositions de la Charte pour la perspective d'une société africaine moderne.

1. De la sémiologie à la socio-sémiotique

Cette réflexion s'inscrit dans le cadre général de la sémiotique. Elle exploite les concepts de Greimas notamment, celui d'actant et de Eric Landowski, dans sa perspective de théorisation de la socio-sémiotique. Mais avant de présenter les concepts de ces deux auteurs, nous nous intéressons à Ferdinand de Saussure.

2.1. Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*

Ferdinand de Saussure est considéré comme un des penseurs importants de la linguistique moderne. Le livre, *Cours de linguistique générale* qui lui a été attribué par ses étudiants est, au-delà du sujet qu'il traite, considéré surtout comme le point de départ d'une nouvelle discipline qu'il nomme sémiologie qui prendra plus tard le nom de sémiotique, en raison de l'influence anglo-saxonne. Mais examinons d'abord l'enjeu majeur du livre.

D'abord, le sujet fondamental du *Cours de linguistique générale* est la langue, qu'il désigne comme objet de la linguistique. Ferdinand de Saussure attribue à la linguistique trois principaux rôles, dont le plus important est la description. Pour lui, la linguistique devrait donc :

- « a) Faire la description et l'histoire de toutes les langues qu'elle pourra atteindre
- b) Chercher les forces qui sont en jeu d'une manière permanente et universelle dans toutes les langues, et d'en dégager les lois générales (...)
- c) Se délimiter et se définir elle-même (...) » (Saussure, 1995, p.21).

Ce propos porte sur la linguistique. Après l'avoir présentée en identifiant son objet et en la définissant, il fait une ouverture pour souligner les limites de la linguistique à prendre en compte tous les aspects du signe. Pour ce faire, il appelle de ses vœux, la naissance d'une nouvelle discipline qui pourrait avoir pour rôle d'examiner comment les signes fonctionnent dans la société. Autrement, cette nouvelle discipline serait au carrefour entre science du langage et sciences sociales. Il décide de la nommer sémiologie :

« La langue est un système de signes exprimant des idées (...) On peut donc concevoir une science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale ; elle formerait une partie de la psychologie générale ; nous la nommerons « sémiologie » (du grec *sèmeion*, signes). Elle nous apprendrait en quoi consistent les signes, qu'elles lois les régissent. Puisqu'elle n'existe pas encore, on ne peut dire ce qu'elle sera, mais elle a droit à l'existence ; sa place est déterminée d'avance. La linguistique n'est qu'une partie de cette science générale (...) » (Saussure, 1995, p.33).

A partir de ces propos, il apparaît évident que la sémiotique s'inscrit dans une perspective d'interdisciplinarité, entre sciences du langage, sciences humaines, sciences sociales, et même au-delà.

1.2. Algirdas J. Greimas, *Sémantique structurale*

Greimas, dans son ouvrage *Sémantique structurale* (1986), applique la sémiotique au récit. Le concept d'actant qu'il emprunte à la linguistique et lui donne un nouvel élan. Pour Greimas, l'actant désigne toute personne, toute chose, tout objet qui assume un rôle spécifique dans le processus du récit. Il y a, selon la perspective greimassienne, au total six (6) actants. Il observe que dans un récit il y a plusieurs forces qui s'influencent. Dans un premier temps, il y a cette motivation qui fait agir les acteurs ; cette réalité est appelée objet ; parmi les personnages, il y a un acteur principal : il s'appellera sujet, et c'est lui qui est à la quête (désire) de l'objet. Dans le parcours du sujet, il est possible qu'il y ait d'autres acteurs qui l'aident (adjuvants) ou qui s'opposent à lui (opposants). Enfin, il peut également arriver que l'objet désiré soit la propriété de quelqu'un qui est prêt à le donner au plus méritant : le propriétaire est appelé destinataire et celui qui reçoit l'objet à la fin est le destinataire.

En résumé, il y a six actants qui sont : « le sujet » ; « l'objet » ; « le destinataire » ; « le destinataire » ; « l'opposant » ; et « l'adjuvant ».

Dans le cadre de la reconstruction d'une société, il y a nécessairement un objet de quête, c'est-à-dire, un projet social, un idéal que l'on veut atteindre ; il y a également nécessairement « un sujet » (le peuple, les citoyens, etc.)

1.3. Eric Landowski, *Passions sans nom (essais de socio-sémiotique III)*

Eric Landowski s'inscrit dans la perspective d'une socio-sémiotique. C'est d'ailleurs à lui que nous empruntons la formule « De la politique au politique » qui vise à considérer la société, comme une dynamique, un processus à partir duquel il faut la saisir. Ainsi, l'approche socio-sémiotique s'intéresse au discours politique ou juridique (en saisissant chacun selon sa nature propre et selon sa dynamique) aux communications médiatiques (examinant le rôle, les interactions et influencent des discours médiatiques), etc.

Dans cette perspective, la socio-sémiotique s'inscrit dans une problématique de l'interaction entre les sujets, ce qui implique fondamentalement une relation entre les différents actants pouvant aboutir au principe de « changement social ». Mais tout « changement social » implique un problème politique, selon les deux sens du terme, comme cela ressort dans ce propos :

« On peut en premier lieu s'en remettre au bon sens et considérer, qu'est politique tout simplement ce qui relève de « la politique », elle-même définie en toute orthodoxie, comme ce qui a trait à la dévolution du pouvoir et à son exercice, autrement dit à la gestion des affaires d'intérêt commun (...) nous appellerons « le » politique- au masculin – ce changement de genre grammatical marquant le passage à une autre lecture possible des événements, d'inspiration sémiotique et de caractère plus englobant que la précédente. Tandis que le monde de « la » politique, tel qu'on l'envisage habituellement, se présente comme un espace clos, institutionnellement délimité (...) « le » politique n'a, lui, ni contenus substantiels ni frontières fixés à priori (...) il possède exactement le même statut que le sens, cette chose jamais donnée elle non plus, ni même à « découvrir » derrière les apparences, mais indéfiniment à construire. »
Landowski (2004 : pp.200-201)

2. Contexte d'élaboration et présentation de la Charte

Cette partie présente les différentes rubriques et les articles que contient la Charte. Cette présentation se fera par rubrique, en examinant les dispositions qui la contiennent. Mais avant cette présentation, nous évoquerons son contexte d'élaboration.

2.1. Contexte d'élaboration de la Charte

La Charte du Mandé ou Kurukan Fuga est une pensée politique de la société traditionnelle africaine, de l'espace du Mandé. La tradition orale raconte qu'elle remonte à Soundjata Kéita, et qu'elle aurait été proclamée (à l'oral) le jour de l'intronisation de ce grand Empereur du Mandé. Cette Charte, plus qu'un simple code juridique ou une simple constitution, s'apparente à une déclaration universelle des trois de l'Homme.

En 1998 (les 3 – 12 mars) a eu lieu un atelier sur la collecte et la sauvegarde du patrimoine oral africain, organisé par l'Agence de la Francophonie et le CELHTO en République de Guinée, précisément à Kankan. Au cours de cet atelier, Siriman Kouyaté, traditionnaliste, famille gardienne du Sosobala, le balafon fétiche de Soumaoro Kanté, a proposé une transcription de quarante-quatre (44) articles, en s'inspirant de plusieurs sources orales.

Par ailleurs, à l'initiative du CELHTO, une conférence autour de la Charte s'est tenue à Bamako (27-30 juillet 2004). Au cours de cette rencontre, le Ministre de la Culture du Mali d'alors, Cheick Oumar Sissoko prononçait un discours où il posait cette question : « La Charte du Kurukan Fuga n'est-elle pas un des signes avant-coureurs du débat démocratique, de l'affirmation d'éléments, d'une culture de paix et de tolérance dans le patrimoine culturel de nos peuples » (p.69)

Ainsi, la version écrite que nous avons aujourd'hui découle de plusieurs rencontres, de plusieurs travaux de synthèse. Mais, il importe de reconnaître que le Centre d'Etude Linguistique et Historique par la Tradition Orale (CELHTO) a fait un énorme travail de collecte et de transcription, depuis la rencontre de Kankan en Guinée en 1998, à celle du Mali en 2004. Tout cela a abouti à la publication d'un grand ouvrage en 2008, intitulé :

« *La Charte de Kurukan Fuga. Aux sources d'une pensée politique en Afrique* »

2.2. Structure de la Charte

Comme il a été indiqué, la Charte du Mandé compte au total quarante-quatre (44) articles organisés autour de quatre sections qui sont :

- De l'organisation sociale (la 1^{ère} Section comporte au total 30 articles).
- Des Biens (cette deuxième section comprend 6 articles)
- De la préservation de la nature (3^e Section qui comprend 3 articles)
- Dispositions finales (cette dernière Section comprend 5 articles)

Le document compte donc quatre sections, inégalement réparties. Cette charte répond à trois questions fondamentales :

- Comment organiser la société pour une vie harmonieuse ?
- Comment gérer les biens (publics), comme (privés) ?
- Comment préserver l'environnement pour un équilibre de l'écosystème ?

A l'issue des réponses apportées à ces questions fondamentales, il est prévu des dispositions finales pour prendre en compte certaines situations qui viendraient à survenir.

3. Eléments de contenus de la Charte

Dans cette partie, il s'agira de présenter et analyser le contenu de la Charte. L'analyse se fera en s'appuyant sur les différentes sections.

3.1. De l'organisation sociale

Comme son titre l'indique « De l'organisation sociale » présente des dispositions pour réglementer la société et faciliter le vivre ensemble. Cette partie est la plus importante et compte trente (30) articles sur les quarante-quatre (44) que comprend tout le document. Presque tous les aspects de la vie en société sont pris en compte. Dans cette présentation, les trente articles seront résumés en sept points.

3.1.1. De l'organisation des groupes socio-professionnels

La société Mandé est organisée en groupe socio-professionnelle. Chaque groupe a ses attributions et agit dans les limites de ses pouvoirs. Cette répartition apparaît dans l'article 1 de la Charte qui stipule.

Article 1 : « *La société du grand Mandé est divisée en seize (16) porteurs de carquois ; cinq (5) classes de marabouts ; quatre (4) classes de Nyamakalas (hommes de castes) ; une (1) classe de serfs (esclaves). Chacun de ses groupes a une activité et un rôle spécifique* »

A partir de cette organisation, on distingue dans le Mandé, quatre groupes socio-professionnels :

- Les porteurs de carquois, qui sont les guerriers ;
- Les marabouts qui sont des maîtres et éducateurs ;

- Les Nyamakalas qui sont les conseillers des chefs ; ils ont le devoir de dire la vérité au Roi ;
- Enfin, les esclaves considérés comme des ouvriers. Le terme esclave ne correspond pas à la réalité de leur état, parce qu'ils vivent dignement que ne l'est un esclave.

Au-delà de ces aspects organisationnels, les articles 8 et 9 de la Charte apportent des informations précises sur l'administration de la Cité et l'éducation de la société.

Article 8 : « *La Famille Kéita est désignée famille régnante sur l'empire.* »

Cette disposition codifie la nature du régime et règle en partie le problème de succession qui est donc patrilinéaire. Cet aspect fait de ce pouvoir un régime Monarchique.

3.1.2. Du droit à la vie et de la peine de mort

L'article 5 de la Charte règle les problèmes liés au droit à la vie et de la peine de mort. La peine est une réalité qui s'applique à tout individu qui porte délibérément atteinte à la vie.

Article 5 : « *Chacun a le droit à la vie et à la préservation de son intégrité physique. En conséquence, toute tentation d'enlever la vie à son prochain est punie de la peine de mort* »

Cette disposition reconnaît le droit à la vie, mais admet également la peine de mort qui s'applique exclusivement dans des circonstances de meurtre (surtout volontaire).

3.1.3. Du droit au travail

Dans la Charte du Mandé, travailler n'est pas un droit, mais un devoir. L'équilibre de la société, le développement en dépendent. Ainsi, la paresse, l'oisiveté et le « chômage » ne sont pas admis, comme le stipule la disposition suivante.

Article 6 : « *Pour gagner la bataille de la prospérité, il est institué (un mode de surveillance) pour lutter contre la paresse et l'oisiveté* »

On constate bien que cette disposition est contre « la paresse, l'oisiveté ». Dans la société moderne, il faut surtout ajouter « le chômage ». En s'inscrivant dans la perspective de la Charte, le chômage devrait être puni.

3.1.4. De la femme

Beaucoup de dispositions dans la charte parlent de la femme ou du mariage. Contrairement à ce qui est observé dans la société moderne, la Charte prévoyait une situation bienveillante pour la femme. Les articles 14, 15, 16, et autres donnent à la femme un statut particulier, et font d'elle l'être qui mérite le plus d'attention, de respect et de considération. Ainsi, est-il interdit d'offenser les femmes, de porter la main sur elles ; mais surtout, elle est actrice de grandes décisions qui sont prises.

Article 14 : « *N'offensez jamais les femmes, nos mères* »

Article 15 : « *Ne portez jamais sur une femme mariée avant d'avoir fait intervenir sans succès son mari* »

Article 16 : « *Les femmes, en plus de leurs occupations quotidiennes, doivent être associées à tous nos gouvernements* »

Ces différentes dispositions sur la femme, indiquent jusqu'à quel point cette dernière avait une place prépondérante dans la société. En effet, si chaque homme considère toute femme comme sa propre mère et la traite comme telle, alors, il y a de fortes chances que la femme soit épanouie. C'est ce qu'on observe dans ces trois dispositions.

3.1.5. Des esclaves

Les esclaves font partie des quatre (4) groupes socio-professionnels du Mandé dont l'existence est reconnue. Dans ce cas de figure, il est donc nécessaire que l'exercice de sa profession ou sa vie soit encadrée par des dispositions.

Article 20 : « *Ne maltraitez pas les esclaves, accordez-leur un jour de repos par semaine et faites en sorte qu'ils cessent le travail à des heures raisonnables. On est maître de l'esclave et non du sac qu'il porte* »

La condition d'esclave qui est décrite dans la Charte jouie d'une certaine liberté, d'un minimum de droit. D'abord, il est interdit de le maltraiter, ce qui est déjà positif, au regard de son « statut » d'esclave ; ensuite, il doit bénéficier d'un jour de repos dans la semaine ; et enfin, il doit arrêter le travail à des heures raisonnables. Toutes ces dispositions font de l'esclave, un humain comme tous les autres.

3.1.6. De l'étranger

L'étranger, parce qu'il ne connaît pas la société peut être victime de plusieurs abus ou maltraitements dans certaines situations. Dans la Charte, l'étranger, qu'il soit de passage, venu de lui-même ou porteur d'un quelconque message, quelle que soit sa nature, doit bénéficier d'une certaine protection. Il ne doit pas par conséquent subir aucun tort, comme le font remarquer les deux articles sur la question.

Article 24 : « *Ne faites jamais du tort aux étrangers* »

Article 25 : « *Le chargé de mission ne risque rien du Mandé* »

Le Mandé, à travers ces deux dispositions considère l'étranger comme le roi. Il mérite respect et considération, et nul n'est autorisé à avoir un comportement ou un propos déplacé sur lui. C'est sans doute cette philosophie de l'altérité qui a favorisé le travail des premiers missionnaires.

3.2. Des biens

Cette section examine des dispositions sur la propriété, la rétribution, sur le commerce, etc.

3.2.1. De la propriété

Le document indique comment on devient propriétaire, et par la même occasion évoque de manière implicite les cas d'enrichissement illicite.

Article 31 : « *Il y a cinq façons d'acquérir la propriété : l'achat, la donation, l'échange, le travail et la succession.* »

Toute autre forme sans témoignage probant est équivoque »

Article 32 : « *Tout objet trouvé sans propriétaire connu ne devient propriété commune qu'au bout de 4 ans* »

A travers ces deux dispositions, il apparaît très clairement que la société Mandé considèrerait le vol, la corruption, ce qu'on appelle aujourd'hui des pots de vin, comme des fautes graves. Tout bien doit être acquis dans la légalité.

3.2.2. De la rétribution

Le sujet de rétribution du salaire est traité aux articles 33 et 35. Elle concerne la rétribution des bien animaliers en nature, et pourrait s'appliquer par extension à tous les domaines.

Article 33 : « *La quatrième mise bas d'une génisse confiée est la propriété du gardien* »

Article 35 : « *Un œuf sur quatre est à la propriété du gardien de la poule pondeuse.* »

Ces deux dispositions sont importantes en ce sens qu'elles sont formulées de telle sorte à « aider le pauvre à se passer plus tard de l'aide du riche ». A partir de la quatrième génération, « l'ouvrier » doit bénéficier d'une petite partie du bien qui lui permette de se développer. Ainsi, pourra-t-il devenir comme le maître à terme.

3.3. De la préservation de la nature

Dans la Charte, un grand responsable est nommé chef, pour veiller à la préservation ou à la sauvegarde de la nature. Il ressort donc que le bien-être de l'homme est indissociable de celui de la nature.

3.3.1. Fakombé, le gardien de la brousse

Les chasseurs, parce qu'ils maîtrisent la brousse plus que n'importe qui, sont les plus à même de la protéger. Ainsi, Fakombé, le grand chasseur est chargé de veiller à la protection de la brousse.

Article 37 : « *Fakombé est désigné chef des chasseurs. Il est chargé de préserver la brousse et ses habitants pour le bonheur de tous.* »

Fakombé étant le chef des chasseurs, est celui qui maîtrise la brousse. C'est donc lui qui peut la protéger au mieux. Il protège la brousse et ses habitants (c'est-à-dire tous les animaux, ainsi que les arbres sont sous sa protection).

3.3.2. Des feux de brousse et de la divagation des animaux

Il est évident que les feux de brousse pratiqués de manière déraisonnée, ainsi que la divagation des animaux constituent un problème pour la nature.

Article 38 : « *Avant de mettre le feu à la brousse, ne regardez pas à terre, levez la tête en direction de la cime des arbres.* »

Article 39 : « *Les animaux domestiques doivent être attachés au moment des cultures, libérés après les récoltes. Les chiens, le chat, le canard, et la volaille ne sont pas soumis à cette mesure.* »

Les feux de brousse et la divagation des animaux (à certaines périodes de l'année) sont interdits. Puisque le Mandé était une société, dans sa grande majorité d'agriculteurs et d'éleveurs, il était alors impérieux de prendre des dispositions pour une meilleure cohabitation de ces différents peuples.

3.4. Dispositions finales

Les dispositions finales permettent d'insister sur certains aspects fondamentaux de la communauté. Dans la Charte, deux éléments importants apparaissent dans les dispositions finales ; il s'agit du vivre ensemble et de la nomination du grand médiateur.

3.4.1. Le vivre ensemble

Pour réaliser le vivre ensemble, il y a trois piliers de la société qu'il faut observer avec respect et considération ; ce sont « la famille » ; « le mariage » ; « le voisinage ». Ce sont donc ces éléments qui constituent la disposition relative au vivre ensemble. En plus de ces éléments, il y a aussi l'attitude qu'il convient d'avoir face à son ennemi.

Article 40 : « *Respectez la parenté, le mariage, et le voisinage* »

Article 41 : « *Tuez votre ennemi ; ne l'humiliez pas.* »

Les derniers articles de la Charte sont rangés dans les dispositions finales. Les deux articles proposés ici sont des dispositions pour un meilleur vivre ensemble. La Charte part donc du principe qu'il y a dans une société, deux réalités tangibles, la famille et le voisinage auxquelles on peut ajouter le mariage. Si ces trois réalités sont respectées, cela améliore grandement la vie en société.

3.4.2. Balla Faasekè Kouyaté, le grand Médiateur

Pour résoudre tous les différends qui pourraient survenir, il est désigné un grand médiateur qui est investi du pouvoir de bonnes relations avec toutes les tribus, lui seul a le droit de rentrer dans toutes les familles et de plaisanter avec tous les citoyens du Mandé, sans distinction de leur origine, de leur appartenance sociale et leur situation socio-professionnelle. Son pouvoir s'étend même jusqu'à la famille royale.

Article 43 : « *Balla Fassèkè est désigné grand chef des cérémonies et Médiateur principales du Mandé. Il est autorisé à plaisanter avec les tribus, en priorité avec la famille royale.* »

Il est donc intéressant d'avoir un grand médiateur, qui joue le rôle de pacificateur. Il est investi des pouvoirs que le Mandé lui confèrent de telle sorte que s'il s'implique dans une crise (de famille ou de voisinage), la paix devrait intervenir. Son rôle est connu de tous, et doit faire l'unanimité.

4. Perspectives d'une société moderne africaine

A partir des dispositions qui ont été présentées, comment non pas reproduire la société du Mandé, telle qu'envisagée dans la Charte, mais fonder une société moderne qui prenne en compte ces valeurs. Les sociétés africaines, si elles veulent être efficaces doivent réaliser une hybridation qui est un processus conscient dans lequel une personne (individuel) ou une communauté (collectif) décide, non pas de son avenir, mais de son devenir en toute responsabilité.

Décidé en toute responsabilité de son devenir suppose que le sujet (individuel ou collectif) est artisan de son parcours. Cela signifie également, qu'aucun autre sujet ne lui impose un modèle ; mais surtout lui-même ne prend pas de modèle ailleurs, parce que celui-ci est bien dans une autre situation, pour l'appliquer à son milieu.

Décidé en toute responsabilité suppose un effort manifeste de pensée, une capacité de conception. Cela implique une connaissance de l'histoire, de la société, de l'anthropologie, etc., c'est-à-dire des sciences du langage, des sciences humaines et sociales, en mettant l'accent sur les faits religieux et spirituels.

Dans cette perspective, il s'agit de considérer la société traditionnelle Mandé idéalisée dans la Charte et la situation de la société burkinabè actuelle par exemple, comme deux objets, deux réalités différentes, à partir desquelles il faut réaliser une hybridation pour féconder une société nouvelle, qui prenne en compte les valeurs positives des deux côtés. Dans cet ordre d'idées, quelques points seront examinés, sous forme indicative.

4.1. Du régime politique

Le Mandé était une société de régime monarchique et comme le dit la Charte, en son article 8 « La Famille Kéita est désignée famille régnante sur l'empire ». Ce qui signifie clairement que

personne ne peut prétendre au trône, s'il n'est Kéita. Or, on constate que les sociétés africaines actuelles fonctionnent sur les bases d'une République.

Toutefois, il faut reconnaître que dans certains villages ou zones administratives, en plus de la présence du représentant de l'Etat, il y a souvent des chefs traditionnels qui exercent aussi une autorité sur les habitants de la zone. C'est, à ce niveau qu'il convient d'imaginer une forme de gouvernance de la République qui prenne en compte les chefs traditionnels. Puisqu'ils connaissent les populations locales, et qu'ils sont en général respectés, alors il est intéressant de leur trouver un rôle reconnu par la Constitution. On aura alors une République au sommet de l'Etat, et à la base l'existence de Monarques, dans leurs zones respectives qui aideront à faire respecter et faire exister l'Etat.

4.2. De la question de l'éducation

Dans *Emile ou de l'éducation*, Jean Jacques Rousseau écrit : « On façonne les plantes par la culture et les hommes par l'éducation », cela montre jusqu'à quel point, l'éducation est fondamentale et prépare l'Homme non seulement à vivre en société, mais surtout à réaliser un meilleur vivre ensemble. Dans la Charte, il y a trois dispositions sur la question. Il est intéressant de constater ce propos :

Article 9 : « l'éducation des enfants incombe à l'ensemble de la société et le rôle de père appartient à tous ». Par ailleurs, l'article 3, estime que « les marabouts sont les maîtres et éducateurs, et que pour cela ils méritent respect et considération de toute la société ».

Ces deux dispositions sont des éléments fondamentaux dans la formation de l'Homme de demain. Elles peuvent donc inspirer les sociétés modernes à accorder à l'enseignement le statut qui lui revient dans la société, et surtout que l'éducation de l'ensemble redevienne une tâche collective. En réalité, il faudrait comprendre que la société de demain sera à l'image de l'enseignant d'aujourd'hui. Ainsi, la société moderne devrait donc mettre l'éducation au centre de son projet, et de même faire de l'enseignant l'acteur principal du développement. L'enseignant doit mériter respect et considération de toute la société. Ce qui revient à dire que clochardiser l'enseignant aujourd'hui, c'est rater les bases du développement demain.

4.3. Du droit de vie et de la peine de mort

La vie est une donnée sacrée et par conséquent nul n'a le droit de l'enlever, comme il ressort dans l'article 5 de la Charte : « *Chacun a le droit à la vie et à la préservation de son intégrité physique. En conséquence, toute tentation d'enlever la vie à son prochain est punie de la peine de mort* »

Dans un contexte de crises sociales, sécuritaires, politiques, etc. il est judicieux que ce droit fondamental, qu'est la vie soit reconnu. De la même manière, la peine de mort doit aussi être une réalité. Elle ne devrait pas fonctionner comme une mesure dissuasive, mais doit être normative, c'est-à-dire appliquer quand il faut. En effet, quelle peine peut-on donner à un terroriste par exemple qui détruit froidement et banalement des vies humaines, si ce n'est la peine de mort ? Il faudrait également imaginer d'autres situations où la peine de mort sera établie comme mesure à la fois dissuasive et coercitive. Dans ce sens, certains crimes économiques sont une atteinte grave à la vie de la Nation. Ainsi, détourner les biens de l'Etat pour son propre compte, doit être assimilable à un crime punissable de la peine de mort, selon l'ampleur des biens volés.

4.4. De la femme

Le rôle de la femme est largement évoqué dans la Charte qui en fait la matrice de la société. La femme doit bénéficier d'une attention et d'une bienveillance particulières. Par exemple, en considérant ces deux dispositions, on s'aperçoit que la femme occupe un rôle privilégié :

Article 14 : « *N'offensez jamais les femmes, nos mères* »

Article 16 : « *Les femmes, en plus de leurs occupations quotidiennes, doivent être associées à tous nos gouvernements* »

Respecter la femme, la responsabiliser, l'honorer, c'est créer les conditions pour que la société entière s'épanouisse, c'est s'engager sur le cheminement de la paix. Il ne s'agira pas de nommer la femme à des postes de responsabilité, juste pour lui faire plaisir, mais de la mettre au cœur, et non en dehors du projet social. Cela suppose de revoir dès la base l'éducation afin de lui inculquer des valeurs, non pas d'égalité, mais d'équité et de complémentarité. Les sociétés modernes africaines en construction devraient s'inspirer de ce modèle où les grands postes de responsabilités doivent être équitablement répartis entre les hommes et les femmes.

4.5. Du vivre ensemble

Une société, c'est d'abord le vivre ensemble, la solidarité. Une société, c'est la famille, le voisinage en miniature. Ces deux aspects sont perpétués en général par les liens de mariage. Respecter donc ces trois réalités comme le recommande la Charte, c'est assurer le vivre ensemble dans la société.

Article 40 : « *Respectez la parenté, le mariage, et le voisinage* »

Il est donc fondamental de suivre les instructions de la Charte qui recommande de respecter la parenté, le mariage et le voisinage. Il faut donc envisager des mécanismes pour promouvoir cela, parce que sans respect de la parenté et du voisinage, il est difficile de réaliser un meilleur vivre ensemble. Il faudrait donc arriver à ériger ces deux principes « parenté » et « voisinage » à la dimension de sacré, et d'en faire la promotion.

4.6. De la protection de la nature

Tous les efforts seraient vains si la nature ne bénéficiait pas de la protection qu'il lui faut. La Charte recommande en son **Article 37** : « *Fakombé est désigné chef des chasseurs. Il est chargé de préserver la brousse et ses habitants pour le bonheur de tous.* »

Il est donc important de trouver des formules pour que la nature ne soit pas une source d'enrichissement sans limite de l'homme. Ainsi, faut-il la considérer comme un corps vivant qui a besoin d'être protégé. Détruire la nature jusqu'à un certain seuil serait comme enlever la vie à un être humain ; toute violation qui est passible de la peine de mort. Tant qu'on n'aura pas considéré la nature comme un humain, et tant qu'il n'y aura pas des dispositions claires pour la protéger, il sera difficile de la sauver et par conséquent de sauver l'homme.

Construire une nouvelle dynamique dans une société exige de faire des choix, de les assumer ; cela exige également de changer les mentalités, de faire beaucoup de pédagogie. Car, comme on le dit souvent, les vieilles habitudes ont la peau dure ; cela nécessite de chaque citoyen et de tous un effort supplémentaire de dépassement de soi.

Conclusion

Cette étude s'est appuyée sur la Charte du Mandé pour proposer un modèle de société qui allie traditions et modernités. En partant de la perspective socio-sémiotique, l'objectif principal était d'avoir un regard plus pertinent sur les dynamiques sociales.

La première partie a présenté le dispositif théorique, en partant de Ferdinand de Saussure, de Greimas et de Landowski concepteur de la socio-sémiotique. La deuxième partie a examiné le contenu de la charte qui fait au total quarante-quatre articles, répartis en quatre sections. Cela a donc pu permettre de répondre aux questions, comment le Mandé était géré ; comment les biens (individuel et collectifs) étaient acquis ; et comment la gestion de la nature était prise en compte dans les questions de développement. Enfin la troisième partie contient des éléments d'une proposition de modèle de société africaine qui allie tradition et modernité. Ainsi, ces propositions ont concerné certains aspects et invitent « à revoir l'éducation, afin de lui donner la place qu'il faut pour construire la société de demain ; par ailleurs, la femme doit également bénéficier d'un regard particulier ; enfin, le vivre ensemble doit être une réalité, de sorte à ce que nul ne méprise sa famille, et que nul ne méprise son voisin.

Cet article, au regard des résultats qui sont présentés, mérite un approfondissement. Il est donc impérieux de mener la réflexion de manière plus soutenue afin de proposer une société africaine hybridée, c'est-à-dire qui se construit en puisant dans ses valeurs « endogènes », mais aussi en prenant d'autres valeurs d'ailleurs qu'elle juge nécessaire pour son dynamisme.

Bibliographie :

- Celhto. (2008). *La Charte de Kurukan Fuga (Aux sources d'une pensée politique en Afrique)*, L'harmattan.
- Evereart-Desmedt, Nicole. (2000). *Sémiotique du récit*, Editions De Boeck Université.
- Dakouo, Yves. (2009). « La communication mystique dans *Au gré du destin* de Ansomwin Ignace Hien », in Cahiers du Cerleshs, Tome XXIV, No 33.
- Greimas, Algirdas J. (1986). *Sémantique structurale*, PUF.
- Greimas, Algirdas & Fontanille, Jacques (1991). *Sémiotiques des Passions (Des états de choses aux états d'âme)*, Seuil.
- Ki-Zerbo, Joseph. (2013). *A quand l'Afrique ? entretien avec René Holenstein*, Editions d'en bas.
- Landowski, Éric. (2004). *Passions sans nom (essais de socio-sémiotique III)*, PUF.
- Millogo, Louis. (2007). *Introduction à la lecture sémiotique*, l'harmattan.
- Ouédraogo Mahamadou Lamine. (2018). « Le corps dans les arts martiaux : de la sémiotique du sensible à la sémiotique martiale », in sémiotique appliquée, no 26
- Saussure, Ferdinand de. (1995). *Cours de linguistique générale*. Editions Payot & Rivages.
- Tesnière, Lucien. (1959). *Eléments de syntaxe structurale*.
- Tologo, Guillaume B. & Tirogo, Issoufou, F. (2024). « Les statuts linguistique et sémiotique de l'actant », in Journal Of Xidian University, Volume 18, issue 11.
- Zilberberg, Claude. (2012). *La Structure tensive*, PUF.